



Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
Reçu en préfecture le 04/10/2022  
Affiché le 04/10/2022  
ID : 063-200071199-20220927-CCPL\_2022\_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022  
Date d'affichage : 20 septembre 2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Didier CHASSAIN

Absents :

Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-105 : FINANCES - FIXATION DE PRIX DE VENTE DE MOBILIER

Rapporteur : Luc CHAPUT

Plaine Limagne souhaite se défaire de mobilier en bon état, n'étant plus utilisé, et ne pouvant pas être recyclé dans d'autres services.

Ainsi, il est proposé de les donner ou de les mettre à la vente. Pour ce faire, il est nécessaire de fixer un prix, basé si possible sur la valeur nette comptable des biens.

Voici la liste des biens concernés :

Dénomination du bien	Quantité	Etat	Prix neuf	Prix minimum proposé
Lit enfant bas WESCO 061004 orange	4	Bon	128,90 €	50,00 €
Lit enfant bas WESCO 061004 vert	2	Bon	128,90 €	50,00 €
Lit enfant bas WESCO 061004 bleu	2	Bon	128,90 €	50,00 €
Lit pour crèche haut WESCO 44954007 bleu	2	Bon	179,90 €	85,00 €
Lit pour crèche haut WESCO 44954007 vert	1	Bon	179,90 €	85,00 €
Chaise plastique enfant WESCO 45318	1	Moyen	22,50 €	10,00 €
Meuble casier porte-manteau sur mesure	1	Bon	?	50,00 €
Couffin PegPerego Navetta Panorama	1	Bon	?	10,00 €
Meuble à cases quadruple sur roulettes vert	1	Bon	297,79 €	100,00 €
Table stratifié vert demi-lune	1	Mauvais	296,40 €	50,00 €
Meuble penderie avec miroir mélaminé bouleau	1	Bon	?	50,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'acter la sortie d'inventaire des biens listés ci-dessus ;
- d'autoriser le président à vendre les biens désignés ci-dessus par tous les moyens nécessaires ;
- de fixer le prix de vente de chacun des biens comme présenté ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire  
A Aigüepèrse, le 04/10/2022  
Le président,

